

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



17144099

TRIBUNAL DE COMMERCE

29 SEP. 2017

DU BRABANT WALLON

Greffé

N° d'entreprise : **0412.659.972**

Dénomination

(en entier) : **SANS COLLIER**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **CHUSSEE DE WAVRE 1 1450 CHASTRE - BELGIQUE**

Objet de l'acte : **SUCCESSION - ACCEPTION - MANDAT**

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 septembre 2017.

En date du 26 septembre 2017, le Conseil d'Administration de l'asbl Sans Collier s'est réuni dans le cadre de la succession de Madame Marina HOYAUX. Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité :

- de renouveler l'acceptation de la succession et du legs universel de Madame HOYAUX ;
- d'autoriser la délivrance du legs au CONCOURS INTERNATIONAL REINE ELISABETH DE BELGIQUE de:

- l'appartement de la rue Mazarine 54 à 75006 Paris ;
- l'appartement de la rue Mazarine 56 à 75006 Paris ;
- l'emplacement de parking de la rue Mazarine 54 à 75006 Paris ;
- le mobilier garnissant la maison rue Abelville 51 à La Louvière ;
- le mobilier garnissant les appartements de Paris et dépendant de la succession ;

- conformément à l'article 29 des statuts de l'association, de désigner Monsieur Sébastien de Jonge, Directeur, né à Anderlecht le 29 avril 1985 et domicilié Rue de la Mêle 56 à 1367 Autre-Eglise comme représentant et mandataire de l'association Sans Collier dans le cadre de la succession de Madame Marina HOYAUX (mandat de représentation). Ce mandat lui permet notamment de procéder à toutes les démarches relatives au traitement et à la liquidation de la succession de Madame Marina HOYAUX, en ce compris :

- la signature de tout compromis et acte authentique de vente des immeubles dépendant de la succession ;
- la signature de tout acte de délivrance de legs tant en Belgique qu'à l'étranger.

Cette délégation est faite pour une durée indéterminée. Le Conseil d'Administration peut y mettre fin à tout moment. La décision ne peut être contestée dans ses effets.

Signé

Yves LEROY, Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature